

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

Données générales

Adresse de l'installation Rue de canterlot Lot 9
7170 La Hestre
Type de locaux unité d'habitation (maison)
Propriétaire STD sprl
Responsable des travaux AMD Services sprl
#TVA BE0822.356.595
Date du contrôle 29/01/2016
Type du contrôle examen de conformité (Art. 270) - mise en service
Agent visiteur Nicolas Dumont de Chassart

Visualisation de l'habitation et de l'installation



Données du raccordement

GRD	ORES (opérateur GRD)	Type de raccordement	souterrain
Code EAN	non communiqué	Câble compteur - tableau	EXVB 4 x 10 mm ²
Numéro du compteur		Tension nominale de service	230V - AC
Index jour / nuit	/	Courant nominal de la protection de branchement	40A

Compteur non placé : Le calibre de la protection 40A
branchement maximum autorisé pour l'installation ici contrôlée est de

Contrôle

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	14
---	----	--------------------	---	--------------------	----

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)		Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	2.7
Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A
Prise de terre	boucle	Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 30mA - type A - test impossible - pas de tension
Type de boucle de terre	âmes câblées	Raccordement	OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	7.2	Eclairage/machines	OK
Conformité des liaisons équipotentielles	OK	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Test de continuité	concluant	Protection contre les contacts directs	OK
Contrôle boucle de défaut	test impossible - pas de tension		
Protection contre les contacts indirects	OK		

Conclusion ✓

A la date du **29/01/2016**, l'installation électrique de "**Rue de canterlot Lot 9 - 7170 La Hestre**" est conforme au Règlement Général des Installations Électriques.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

Signature de l'agent



Signature du responsable de l'exécution des travaux



Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
N° de compte : BE57 0688 9789 1035
TVA : BE0536501654



Site internet: www.certinergie.be
Tél: 0800 82 171
Mail : info@certinergie.be



Organisme de contrôle agréé

 www.certinergie.be
  0800 82 171
  info@certinergie.be

Remarques

- Le délai en vigueur pour le contrôle d'installation domestique déclarée conforme est tous les 25 ans
- Le compteur n'est pas placé
- La salle de bain n'est pas finie. La baignoire et/ou la douche sont encore à installer
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - lave-vaisselle / machine à laver / cuisinière / sèche-linge

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme?

1

Lisez attentivement ce procès-verbal

2

Lors d'extensions, de modifications importantes de l'installation, faites la reconstruire

3

Au terme de la validité du rapport, faites reconstruire votre installation

4

Certinergie est à votre service pour effectuer ce contrôle

Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0336501654



Site internet: www.certinergie.be

Tél: 0800 82 171

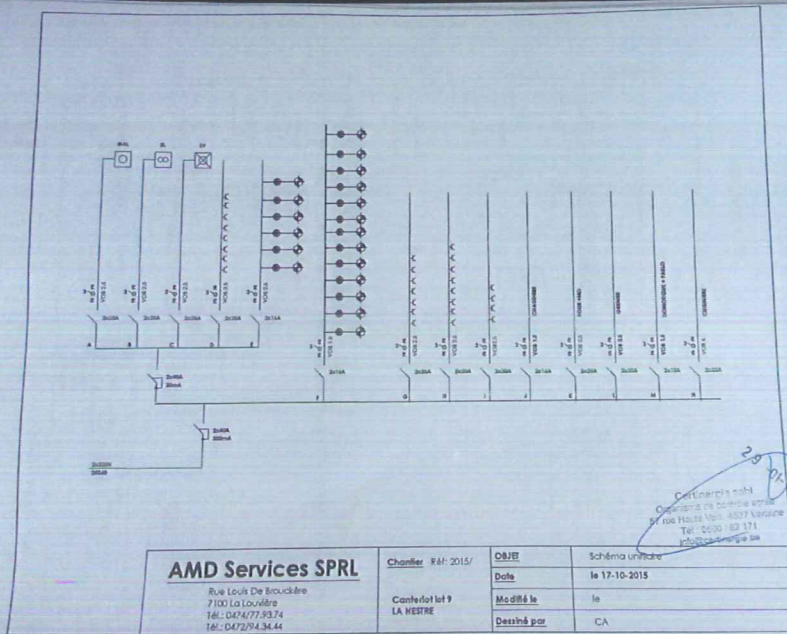
Mail : info@certinergie.be



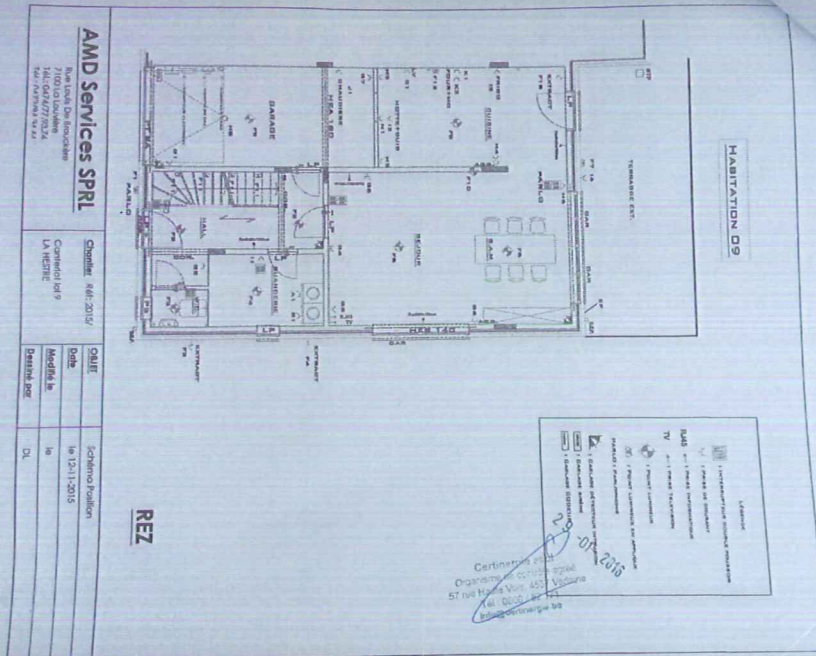
Organisme de contrôle agréé

www.certinergie.be 0800 82 171 info@certinergie.be

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation



Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654

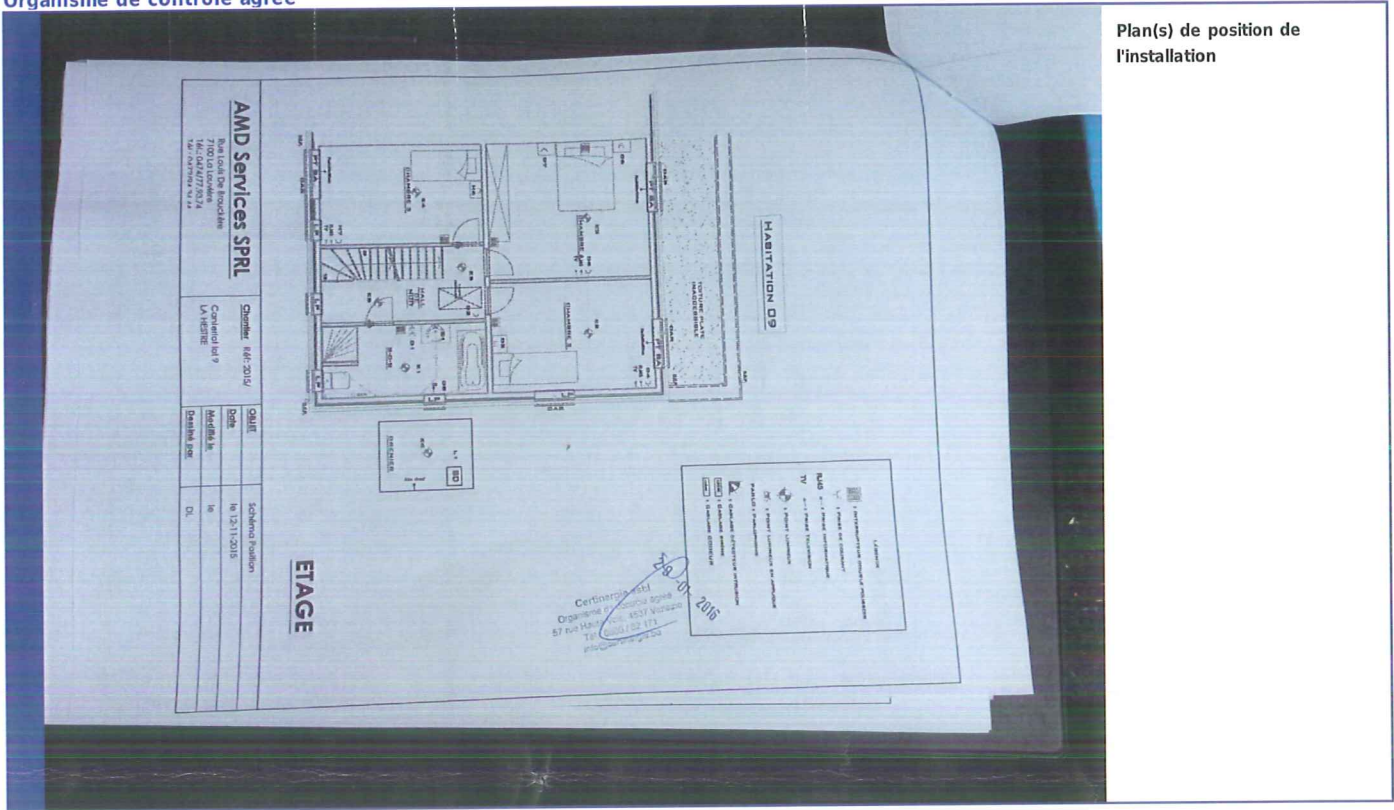
Site internet: www.certinergie.be
 Tél: 0800 82 171
 Mail : info@certinergie.be



Organisme de contrôle agréé

www.certinergie.be 0800 82 171 info@certinergie.be

Plan(s) de position de l'installation



Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlainne
 Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles
 Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre
 N° de compte : BE57 0688 9789 1035
 TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be
 Tél: 0800 82 171
 Mail : info@certinergie.be